

TRIAL 4X4 et BUGGY TROPHEE REGIONAL



ufolep

REGLEMENT PARTICULIER REGION RHONE-ALPES / AUVERGNE



Année 2008

REGLEMENT PARTICULIER

Prescription Générale : les manches du Trophée Régional Rhône-Alpes / Auvergne de Trial Auto 4x4 et Buggy sont organisés conformément au règlement du Trophée National et au présent règlement, auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Engagements : Les engagements seront envoyés à tous les responsables de clubs et à tous les concurrents possédant une adresse Email valide dès que le calendrier sera officiel. Ils seront aussi disponibles sur le site Internet trial4x4.net sous la rubrique téléchargement. Ils devront être envoyés avant la date limite précisée sur chacun d'entre eux, soit huit jours avant chaque épreuve. Ce manquement entraînera une pénalité de vingt et un points.

Le montant de l'engagement pour la saison 2007 / 2008 est fixé à soixante €. (60 €). Deux Euros revenants à la région pour couvrir les frais de déplacement pour la commission nationale élargie et la commission technique nationale.

Contrôle Administratif : Le règlement de l'engagement se fera sur place lors de la vérification de la licence, du permis de conduire, du passeport technique.

La facture de vos casque doit dater de moins de cinq ans et le double doit être joint au passeport technique.

La présentation de ces papiers est **obligatoire**.

Contrôle Technique : Les commissaires techniques de la région veilleront à tous les défauts mettant la sécurité des équipages et des spectateurs en cause. De plus ils veilleront à l'application strict du règlement et non à son interprétation.

Classement du Trophée régional : Le nombre minimal d'épreuve pouvant permettre le classement au Trophée régional et à la qualification au Trophée National est égale au nombre d'épreuves proposées sur la région moins deux.

Pour la saison 2008 $7-2=5$. Le nombre minimale d'épreuve pour prétendre au classement de la région sera de CINQ.

Modification de parcours : Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs ont le droit de supprimer ou de modifier des zones, sans qu'aucune réclamation ne puisse être déposée par les concurrents.

Pénalités : (Autres que celles indiquées dans le règlement national)

La présence d'un concurrent dans une zone sans y avoir été invité par les commissaires entraîne 2 points de pénalité qui lui sont rajoutés à ceux pris dans cette même zone.

Réclamations : se conformer au règlement général.

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Directeur de Course et les commissaires.

Par le seul fait de son inscription, tout concurrent prend l'engagement de se conformer au présent règlement (particulier et général), reconnaît comme seule juridiction sportive celle de l'UFOLEP, déclare en accepter toutes les dispositions sans aucune restriction, ainsi que les dispositions des organisateurs.